



FORMATION REFERENT SECURITE

Préambule

Depuis le 1er juillet 2012, l'employeur, quelle que soit la taille et le secteur de son entreprise, doit désigner un référent en santé et sécurité du travail (SST), déjà compétent ou formé spécifiquement : il peut faire partie des effectifs de l'établissement ou appartenir à une structure externe d'un service de Santé du Travail Inter-entreprises ou à des organismes professionnels de prévention. La désignation de salariés compétents en Protection et Prévention des Risques Professionnels (PPRP) résulte d'une application de l'article 7 de la directive européenne 89/391/CEE qui traite des Services de Protection et de Prévention.

La France a transcrit cette directive dans la loi 2011-867 de réforme de la médecine du travail du 20 juillet 2011 et le décret 2012-135 du 30 janvier 2012 entré en vigueur le 1er juillet 2012, introduit dans les articles L4644-1 et R4644-1 et suivants du code du travail : l'employeur doit avoir désigné dans son entreprise, quel que soit le nombre de salariés et le secteur d'activité concerné, « un ou plusieurs salariés compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise »

Durée : 14 heures (2 jours)

Calendrier prévisionnel : A définir selon les besoins de l'entreprise

Effectif minimal | maximal : 4 | 6

Profils des stagiaires : Toute personne désignée par le chef d'établissement pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels

Prérequis : aucun

Lieu de réalisation & Accessibilité :

Cette formation est dispensée dans les locaux de l'entreprise (en Intra).

Elle est accessible à tout moment, y compris aux Personnes en Situation de Handicap *, dans le cadre d'une convention qui sera préalablement signée avec l'entreprise et qui prévoira la bonne accessibilité des locaux au PSH.

Prix indicatif entreprise d'une session :

Coût total de la formation : 1 700 euros HT

Adaptation des frais de déplacement en fonction de la situation géographique du lieu de formation

* Retrouvez L'offre de services et d'aides financières de l'AGEFIPH à télécharger, en suivant le lien : <https://www.agefiph.fr>

Objectifs pédagogiques du programme

Acquérir les connaissances de base en matière d'hygiène, de sécurité et de prévention des risques professionnels afin de :

- Identifier et évaluer les risques professionnels : actualisation et mise à jour du Document Unique,
- Être en mesure de mettre en œuvre une démarche de prévention des risques,
- Mettre en œuvre la réglementation Santé – Sécurité au Travail.

Contenu de la formation

- Cadre réglementaire et enjeux de la Santé Sécurité au travail : Enjeux réglementaires - Enjeux humains et financiers - Responsabilité, rôles, missions et compétences,
- Construire sa démarche de prévention : Identification des risques professionnels - Démarches d'évaluation des risques - Plan d'action du Document Unique (actions Santé Sécurité) - Indicateurs & objectifs Santé Sécurité - Les partenaires de la prévention,
- Animation de sa démarche de prévention : Accueil et formations obligatoires à la sécurité (salariés, salariés temporaires, apprentis, entreprises extérieures) - Principes de gestion de la coactivité (plan de prévention, protocole sécurité) – Diffusion des consignes de Santé Sécurité.
-

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Formation assurée en présentiel par Mr Jean GUERNIC | jguernic@premanis.fr | 06 77 10 28 57

Moyens pédagogiques et techniques

- Apports théoriques étayés par des exercices d'application, mises en situation et études de cas servant à valider l'intégration des contenus.
- Supports : documents et DVD INRS fournis.

La formation sera également adaptée en fonction de l'organisation de gestion de production de l'entreprise
Une documentation pédagogique, support de cours ou document de synthèse est remise à chaque participant.

Dispositif de suivi de l'évaluation des résultats de la formation

Evaluations de la formation :

- Évaluation des acquis théoriques et pratiques : réalisée sur la base d'un compte-rendu,
- Évaluation de la satisfaction stagiaire : mesure l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les moyens, méthodes et supports utilisés.

Synthèse de la formation :

Un rapport de synthèse de la journée de formation sera rédigé et restitué à la Direction. Il comprendra, notamment, la formalisation d'un guide méthodologique.

Inclut un Suivi Après Formation de 6 mois

Voir les autres formations proposées par Premanis sur son site : www.premanis.fr